



Lorsqu'une personne reçoit un diagnostic de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, cela ne signifie pas pour autant qu'elle ne pourra plus conduire de véhicule automobile. Ce qu'il faut prendre en considération, c'est que ce type de problème de santé affecte différentes fonctions cognitives.

Par fonctions cognitives, nous faisons référence à des facultés telles que la mémoire à court terme, la mémoire procédurale (le savoir-faire), l'orientation dans le temps et dans l'espace, les perceptions, le jugement, etc. La conduite automobile fait partie de ces tâches complexes qui sollicitent plusieurs fonctions à la fois : planifier le trajet, anticiper les événements, faire preuve de bon jugement, orientation, etc.

Il est important de prendre en considération l'altération du jugement lorsque l'on s'interroge quant à la conduite automobile d'un proche atteint. En effet, ce symptôme de la maladie est susceptible d'influencer l'autocritique de la personne atteinte. Ainsi, il est important pour les proches d'être vigilant et surtout de ne pas hésiter à faire appel aux professionnels qui les accompagnent comme le médecin de famille.

Pour vous aider, voici quelques uns des **signes précurseurs d'une conduite automobile comportant des risques** :

1. Conduire trop rapidement ou trop lentement.
2. Avoir besoin d'aide ou de directives de la part des passagers.
3. Ignorer les signaux de circulation.
4. Ne pas se servir des clignotants pour signaler un virage.
5. Prendre de mauvaises décisions ou décider trop lentement.
6. Difficulté à estimer les distances.
7. Suivre les autres voitures de trop près.
8. Devenir rapidement frustré ou confus.
9. Se perdre régulièrement même dans des lieux familiers.
10. Avoir des accidents ou éviter de justesse d'en avoir.
11. Changer de voie sans se préoccuper des tracés de voies.
12. Faire des virages trop larges.
13. Freiner brusquement parce qu'on perçoit trop tard les obstacles.
14. Oublier de céder la voie.
15. Ralentir ou freiner alors que la lumière est verte.

Si vous avez des inquiétudes ou encore, si vous croyez qu'il serait préférable que votre proche ne conduise plus, il est recommandé de contacter le **médecin ou le spécialiste** qui suit la personne dans un premier temps. En second lieu, vous pouvez aussi contacter **La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)** et signaler de façon confidentielle vos inquiétudes. Troisièmement, si vous désirez procéder à une évaluation de la conduite automobile pour votre proche, rendez-vous sur le site de l'**Ordre des ergothérapeutes du Québec** au [www.oeg.org](http://www.oeg.org) et consultez la section *répertoire du secteur privé*. En attendant que des mesures soient prises ou pour d'autres renseignements, n'hésitez surtout pas à contacter une intervenante de **La Société Alzheimer de Québec**. Par exemple, vous pourrez ensemble identifier certaines stratégies qui pourraient amener votre proche à éviter le plus possible de conduire l'automobile ou encore, trouver certaines alternatives au transport afin que la personne conserve le plus possible son autonomie.